

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_034\\_A | Histoire de la folie, préparatifs \[A\]CollectionBoite\\_034\\_A-8-chem | \[sans titre\] Item](#)[Comment il faut recevoir les fous dans les hopitaux](#)

## Comment il faut recevoir les fous dans les hopitaux

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb034\_A\_f0185

SourceBoite\_034\_A-8-chem | [sans titre]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Tuetey, Alexandre](#)

Références bibliographiques[Tuetey, L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution. Documents inédits, recueillis et publiés par Alexandre Tuetey, Paris, Impr. nationale, 1895](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

et si il peut recevoir les soins dans le hôpital

« Supposons de que l'on soit conduit au hôpital. que feront-ils ? que diront-ils ?  
Le malade arrive conduit par la famille, des  
voisins, des amis ou des personnes charitables. Les  
personnes attendent qu'il soit visité par  
elles soit ou ne soit pas munies de certificats  
de médecins. On s'empresse de leur en  
faire un et leur reçoit. Quelle opinion  
que l'on puisse avoir sur l'état du malade,  
si d'ailleurs les preuves de sa pauvreté sont  
authentiques, il faut le recevoir provisoirement  
et faut le remettre au régime et sur 184  
peu de chose coercitive que les hôpitaux  
en concluent doivent naturellement priver;  
mais sans perdre de temps, on le fera observer  
par des officiers de santé; on le fera surveiller  
par les gens de service les + intelligents et les  
+ habitués à juger de la folie dans les  
variétés, à la reconnaître dans les  
nuances.

Si on donne des signes manifestes, il  
faut le recevoir sans scrupule,



on doit le signer, le mettre à l'abri de  
un propre omens et continuer sous sa  
l'usage des remèdes indiqués; si au  
contraire après le temps jugé convenable, on  
ne découvre aucun symptôme de Polio, si  
on perçoit quelques-uns de ces symptômes, on  
ne doit pas qui laisse soupçonner que ce temps  
de même n'a été qu'un intervalle lucide;  
en fin si le malade demande à sortir  
de l'hôpital, ce n'est qu'un crime de le relâcher  
de force. Il faut sans retard le remettre  
à lui-même et à sa suite."

Rapport au Dr 4 de Paris.

Tuecy. II. p 296.